UFR PSYCHOLOGIE, SCIENCES SOCIALES, SCIENCES DE L'ÉDUCATION
Université Clermont Auvergne

GUIDE DES ÉTUDES

Licence Accès Santé (LAS)

Psychologie

Niveau 1

ANNEE UNIVERSITAIRE 2026 – 2027



Unité de Formation et de Recherche (UFR)
Psychologie, Sciences Sociales, Sciences de l'Éducation (PSSSE)
34 avenue Carnot – TSA 60401
63001 Clermont-Ferrand Cedex 1

Tél. 04 73 40 61 42 ou 64 63 ou 64 65 ou 64 18 – Fax. 04 73 40 64 82
E-mail : scola.pssse@uca.fr
Site internet : https://pssse.uca.fr/

Table des matières

Organisation des études, Licence Accès Santé Psychologie 5

Organisation de la formation 6

Evaluation des connaissances 6

Régime Spécial d'Etudes (RSE) 7

Maquettes de la formation 7

Règlement pour les examens de la mineure disciplinaire de la LAS 8

Accès aux salles et installation des étudiants 8

Déroulement des épreuves 8

Fin de l'épreuve 9

Fraude et tentative de fraude 9

Licence Accès Santé Psychologie, Niveau 1, Semestre 1 (N1-S1) .. 11

Organisation de la Licence Accès Santé Psychologie (N1-S1) 12

Majeure Psychologie (N1-S1) 13

Bloc A 13

U. E. 1. – Psychologie Sociale 1 – 6 ECTS 13

E. C. 1 – Psychologie Sociale 1 13

U. E. 2. – Psychologie Cognitive 1 – 6 ECTS 15

E. C. 1 – Psychologie Cognitive 1 15

U. E. 3. – Méthodes 1 – 2 ECTS 17

E. C. 1 – Méthodologie Scientifique 1 17

Bloc B 19

U. E. 4. – Psychologie Clinique 1 – 3 ECTS 19

E. C. 1 – Psychologie Clinique 1 19

U. E. 5. – Psychologie du Développement 1 – 3 ECTS 20

E. C. 1 – Psychologie du Développement 1 20

Mineure Santé (N1-S1) 21
U. E. 1 : Anatomie – 2,5 ECTS 21
U. E. 2 : Physiologie – 2,5 ECTS 21
U. E. 3 : Eléments applicatifs : Imagerie – 1 ECTS 21
U. E. 4 : Biochimie Structurale – 2 ECTS 21
U. E. 5 : Déterminants de la santé – 1 ECTS 21
U. E. Santé Découverte des métiers – 1 ECTS 21
Licence Accès Santé Psychologie, Niveau 1, Semestre 2 (N1-S2) .. 23
Organisation de la Licence Accès Santé Psychologie (N1-S2) 24
Majeure Psychologie (N1-S2) 25
Bloc D 25
U. E. 8. – Psychologie Sociale 2 – 3 ECTS 25
E. C. 1 – Psychologie Sociale 2 25
U. E. 9. – Psychologie Cognitive 2 – 5 ECTS 26
E. C. 1 – Psychologie Cognitive 2 26
U. E. 10. – Méthodes 2 – 6 ECTS 27
E. C. 1 – Méthodologie scientifique 2 27
E. C. 2 – Statistiques 2 28
Bloc E 30
U. E. 11. – Psychologie Clinique 2 – 3 ECTS 30
E. C. 1 – Psychologie Clinique 2 30
U. E. 12. – Langue vivante 1 – 3 ECTS 31
E. C. 1 – Anglais 31

Mineure Santé (N1-S2) 33

U. E. 6 : Biologie moléculaire et génome – 2 ECTS 33

U. E. 7 : Le médicament – De la conception à la dispensation du médicament – 2 ECTS 33

U. E. 8 : Douleur : de la physiologie à la prise en charge – 2 ECTS 33

U. E. 9 : Outils méthodologiques de la santé – 2 ECTS 33

U. E. 10 : Prévention des risques infectieux – 1 ECTS 33

U. E. Préparation du second groupe d'épreuves – 1 ECTS 33

Annexes 34

Annexe 1. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC), Niveau 1, Semestre 1 35

Annexe 2. Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences (MCCC), Niveau 1, Semestre 2 37

ORGANISATION DES ETUDES,

LICENCE ACCES SANTE

PSYCHOLOGIE

ORGANISATION DE LA FORMATION

Responsable pédagogique de la mention :

Laetitia SILVERT : Laetitia.silvert@uca.fr

Contact en scolarité :

Clothilde CANITROT : clothilde.canitrot@uca.fr

Stages

Aucun stage obligatoire en N1

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par la CFVU du 24 septembre 2019.

EVALUATION DES CONNAISSANCES

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé, le "*Règlement des examens de la mineure disciplinaire du PASS et des majeures de LAS*" devra être appliqué (les règles d'examens des mentions et parcours de licence **hors PASS et LAS** sont définies dans le "*Document complémentaire aux règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances*" voté pour chaque composante).

Ce règlement s'applique pour toutes les épreuves sélectives comptant pour l'accès aux études de santé **qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues.**

Les épreuves d'évaluation continue

Les évaluations continues ne peuvent pas être programmées de façon impromptue. Elles sont organisées comme des épreuves à part entière. Par conséquent, les dates des évaluations continues sont obligatoirement portées à la connaissance des étudiants via l'ENT au moins 15 jours avant leur tenue.

Assiduité dans le cadre de l'évaluation continue

- **Une** absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant »

- **Une** absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note 0 comptant dans la moyenne sera attribuée

Toute absence à un contrôle continu (EvC) et/ou un examen terminal (EvT) doit être déclarée sous un délai maximal de 48h pour être considérée comme justifiée.

Attention : le 1*er* jour de votre absence compte.
Pour vous donner un exemple : si vous êtes absent·e un mercredi matin, que ce soit pour un ou plusieurs jours, vous avez jusqu'au vendredi matin, dernier délai, pour déclarer votre absence auprès de nos services.
Cette procédure est entièrement dématérialisée.
Pour cela vous devez vous rendre sur votre ENT, puis dans ADMINISTRATIF et enfin ABSENCES ETUDIANT.

Liste des justificatifs autorisés pour les EvC* :
- Retard de train,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Naissance d'un enfant,
- Journée d'appel de préparation à la défense,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle.

** Liste non exhaustive. En dehors des cas **exceptionnels** pouvant être pris en compte, ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation **et** au directeur de la composante.*

Accès à la salle d'examen et tenue des épreuves

L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validées en évaluation initiale

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Éléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en évaluation initiale malgré les modalités de compensation :

☒ l'étudiant-e peut, s'il/elle le souhaite, repasser en 2nde chance les EC qu'il/elle a validés.

➡ Rappel : Seuls seront admis à concourir dans une des 4 formations de santé, les étudiants qui ont validé leur année de LAS en obtenant **60 crédits en évaluation initiale.**

REGIME SPECIAL D'ETUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les Licences Accès Santé (LAS) à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que :
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD et les TP, accès à des enseignements en ligne…).

MAQUETTES DE LA FORMATION

Principe de l'organisation de la LAS :

LAS Psychologie **60 ECTS**	=	Majeure Psychologie (2/3) **40 ECTS**	+	Mineure Santé (commune avec le PASS) (1/3) **20 ECTS**

Semestre 1 *30 ECTS*	=	**Majeure Psychologie** *20 ECTS*	+	**Mineure santé 10 ECTS** *(Mineure 9 ECTS + UE Découverte des métiers 1ECTS)*
Semestre 2 *30 ECTS*	=	**Majeure Psychologie** *20 ECTS*	+	**Mineure santé 10 ECTS** *(Mineure 9 ECTS + UE Préparation au second groupe d'épreuve 1ECTS)*

REGLEMENT POUR LES EXAMENS DE LA MINEURE DISCIPLINAIRE DE LA LAS

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves sélectives (**qu'il s'agisse des évaluations terminales ou des évaluations continues**) comptant pour l'accès aux études de santé.

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- ✓ Les étudiants devront être présents devant la salle d'examens 15 minutes avant l'heure de l'épreuve indiquée sur les convocations.
- ✓ Les étudiants ne pénètrent pas à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- ✓ Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- ✓ Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par les surveillants.
- ✓ Avant de s'asseoir**, l'étudiant pose son sac et son manteau à l'endroit indiqué par les surveillants** et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.
- ✓ L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable**, ni autre document personnel.

Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention figure sur les convocations et sur les sujets distribués.

Avant de prendre place dans la salle d'examen ; l'identité des étudiants est vérifiée (carte d'étudiant ou pièce d'identité et certificat de scolarité).

DEROULEMENT DES EPREUVES

- ✓ L'accès à la salle d'examen est possible dans la limite du tiers du temps de l'épreuve.
- ✓ Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- ✓ Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- ✓ Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies.
- ✓ **Les sujets sont distribués face retournée** : ils ne pourront être retournés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués.
- ✓ Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- ✓ **Aucune sortie définitive n'est possible avant la fin du tiers du temps de l'épreuve.**
- ✓ Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE

- ✓ **La durée d'un examen est strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- ✓ Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- ✓ Lors de la remise des copies, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- ✓ Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve…), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE

- ✓ En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.

- ✓ Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique** « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.

- ✓ Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- ✓ A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.

- ✓ Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.

- ✓ **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.

- ✓ **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves)

LICENCE ACCES SANTE

PSYCHOLOGIE,

NIVEAU 1,

SEMESTRE 1

(N1-S1)

ORGANISATION DE LA LICENCE ACCES SANTE
PSYCHOLOGIE (N1-S1)

MAJEURE PSYCHOLOGIE — 20 ECTS

Bloc A

U. E. 1. – PSYCHOLOGIE SOCIALE 1 — **6 ECTS**
- E C. 1 – Psychologie sociale 1 — 2 h CM, 18 h TD

U. E. 2. – PSYCHOLOGIE COGNITIVE 1 — **6 ECTS** — 22 h CM
- E C. 1 – Psychologie cognitive 1 — 10 h TD

U. E. 3. – METHODES 1 — **2 ECTS**
- E C. 1 – Méthodologie scientifique 1 — 22 h TD

Bloc B

U. E. 4. – PSYCHOLOGIE CLINIQUE 1 — **3 ECTS**
- E C. 1 – Psychopathologie, clinique, santé 1 — 20 h CM

U. E. 5. – PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT 1 — **3 ECTS**
- E C. 1 – Psychologie du développement 1 — 20 h CM

MINEURE SANTE (VOIR UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES) — 10 ECTS

U. E. 1 : ANATOMIE — **2,5 ECTS**

U. E. 2 : PHYSIOLOGIE — **2,5 ECTS**

U. E. 3 : ELEMENT APPLICATIFS : IMAGERIE — **1 ECTS**

U. E. 4 : BIOCHIMIE STRUCTURALE — **2 ECTS**

U. E. 5 : DETERMINANTS DE LA SANTE — **1 ECTS**

U. E. DECOUVERTE DES METIERS — **1 ECTS**
- Thème 1 : Présentation des métiers de Maïeutique
- Thème 2 : Présentation des métiers en Médecine
- Thème 3 : Présentation des métiers en Odontologie
- Thème 4 : Présentation des métiers en Pharmacie

U. E. : Unité d'Enseignement ***CM : Cours Magistraux*** ***AF : Auto Formation***
E. C. : Élément Constitutif ***TD : Travaux Dirigés*** ***ST : Stages***
ECTS : Crédits

MAJEURE PSYCHOLOGIE (N1-S1)

BLOC A

U. E. 1. – PSYCHOLOGIE SOCIALE 1 – 6 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Sociale 1

Responsable(s) : Michaël DAMBRUN, Elodie ROEBROECK

Enseignant(e)s : Olivier AUDEBERT, Sylvain FERREIRA, Juliette GATTO, Elodie ROEBROECK

Contenu

- ✓ Introduction à la psychologie sociale (définition, thèmes, spécificité, méthodes).
- ✓ L'attribution causale.
- ✓ La formation d'impression.
- ✓ La catégorisation sociale.
- ✓ Les stéréotypes et les préjugés.
- ✓ L'influence culturelle.
- ✓ Le conformisme.

Objectifs

Des objectifs spécifiques seront précisés pour chaque cours.

- ✓ Acquérir une culture de base des grands domaines d'études de la psychologie sociale.
- ✓ Acquérir une culture de base de la méthodologie scientifique sur laquelle repose la psychologie sociale.
- ✓ Être en mesure de restituer et d'articuler des connaissances reliées aux phénomènes étudiés.
- ✓ Être en mesure d'utiliser un modèle théorique.
- ✓ Être en mesure d'interpréter les résultats d'une étude.
- ✓ Être en mesure d'interpréter un phénomène social à l'aide de concepts et de résultats expérimentaux vus en cours.
- ✓ Autonomiser l'étudiant·e en lui fournissant des outils pour apprendre à préparer et à approfondir le contenu du cours en dehors du présentiel.

Compétences

- ✓ Mobiliser les principaux concepts des différents champs théoriques de la discipline et de leurs approches méthodologiques pour analyser une problématique.
- ✓ Caractériser les règles fondamentales du comportement social, des cognitions sociales et des affects.
- ✓ Mobiliser les bases théoriques du fonctionnement psychique par la prise en compte du fait que l'individu se situe, est influencé et influence un environnement social.
- ✓ Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement : problématique, hypothèse, méthode, analyse, interprétation et implications.
- ✓ Travailler en autonomie et en équipe.
- ✓ Prendre du recul sur un phénomène, remettre en question, développer une argumentation avec esprit critique.
- ✓ Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Planification des activités

Pour chaque séance, les étudiant·e·s sont invité·e·s à réaliser une fiche de préparation du cours qui permet d'appréhender au moins une notion importante (e.g., lecture de document). Le cours en présentiel alterne entre présentation magistrale et travaux dirigés. Un feuillet d'accompagnement est fourni pour chaque séance. Il répertorie les objectifs d'apprentissage et propose un travail d'approfondissement. Un livret est remis en début de semestre à chaque étudiant·e. Ce livret lui permet de structurer ses apprentissages et l'accompagne tout au long du semestre.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Pour les ASSIDUS, les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 figurent en Annexe 1.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

U. E. 2. – PSYCHOLOGIE COGNITIVE 1 – 6 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Cognitive 1

Responsable(s) : Marie IZAUTE, Laetitia SILVERT

Enseignant(e)s : Marie IZAUTE, Laetitia SILVERT, Chargé·e·s de TD

Contenu

Cet enseignement propose une introduction à la psychologie cognitive. Après une présentation des grandes lignes de l'histoire de la discipline (Laetitia Silvert), trois grandes fonctions seront abordées :

- ✓ La mémoire (Marie Izaute).
- ✓ L'attention (Laetitia Silvert).
- ✓ Les émotions (Laetitia Silvert).

Objectifs

- ✓ Se familiariser avec le vocabulaire typique de la psychologie cognitive.
- ✓ Découvrir les grandes périodes de l'histoire de la psychologie cognitive.
- ✓ Avoir un premier aperçu de quelques concepts clefs de la psychologie cognitive, de la façon dont ils sont étudiés et des modèles théoriques qui leur sont dédiés.
- ✓ Se familiariser avec l'étude scientifique des fonctions cognitives (démarche expérimentale, rédaction d'un compte rendu d'expérience).

Compétences

Compétences disciplinaires

- ✓ Mobiliser les principaux concepts de l'histoire et de l'épistémologie de la discipline.
- ✓ Mobiliser quelques concepts clefs de la discipline, leur approche méthodologique pour analyser une question ou une problématique.
- ✓ Caractériser les bases théoriques concernant quelques fonctions cognitives principales.
- ✓ Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement.

Compétences transversales

- ✓ Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- ✓ Développer une argumentation avec esprit critique.

Planification des activités

Les thématiques présentées pendant les séances de cours magistraux (CM) seront approfondies dans **5 séances de TD.**

- ✓ 4 séances pendant lesquelles les étudiant·e·s réaliseront (en tant qu'expérimentateur·rice·s et/ou participant·e·s) une expérience mettant en évidence un effet classique de la psychologie cognitive (e.g., effet Stroop, effet de position sérielle…). Ces séances donneront lieu chacune à la rédaction d'une des parties composant un compte rendu d'expérience : introduction, méthode, résultats et discussion.
- ✓ 1 séance pendant laquelle sera réalisée l'expérience pour laquelle un compte rendu complet devra être rédigé en binôme (Contrôle continu 3).

Quatre lectures obligatoires (dont deux en anglais) seront proposées en autoformation. Il s'agira d'articles scientifiques venant approfondir et/ou compléter les notions fondamentales présentées en cours magistral. Elles feront l'objet de questions dans les épreuves de contrôles continus 1 et 2 qui porteront également sur les cours magistraux.

1 séance d'approfondissement/révision des CM avant l'épreuve de contrôle continu 1 sera réalisée en amphi.

Informations pratiques

Tous les documents de travail (supports de cours, lectures obligatoires et documents complémentaires) seront mis en ligne sur la plateforme pédagogique Moodle. Concernant les dates des interventions, **les TD ne débuteront pas la même semaine que les CM** : un planning sera présenté lors de la première séance de CM et mis à la disposition des étudiant·e·s sur l'espace de cours.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 figurent en Annexe 1.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées **en cours** par le/les enseignant·e·s.

Bibliographie

Des ouvrages spécifiques pour chacune des thématiques abordées seront présentés au cours du semestre.

U. E. 3. – METHODES 1 – 2 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Méthodologie Scientifique 1

Responsable(s) : Armelle NUGIER

Enseignant(e)s : Armelle NUGIER, Chargé·e·s de TD

Contenu

Cet enseignement est un enseignement d'initiation aux grands principes de la psychologie expérimentale, principes qui seront revus et approfondis dans les années supérieures.

- ✓ Introduction à la psychologie scientifique.
- ✓ La méthode descriptive et la méthode expérimentale.
- ✓ L'hypothèse théorique et l'hypothèse opérationnelle.
- ✓ Les différentes variables expérimentales.
- ✓ Les plans expérimentaux et écriture formalisée.
- ✓ Introduction à la lecture des résultats d'études scientifiques (p-value et moyennes).

Objectifs

- ✓ Identifier et comprendre les différences entre un plan corrélation et causalité.
- ✓ Comprendre le processus d'opérationnalisation.
- ✓ Repérer un plan expérimental dans les études scientifiques.
- ✓ Savoir faire des tableaux récapitulatifs des mesures (moyennes, pourcentages) par condition expérimentale.

Compétences

Compétences disciplinaires

- ✓ Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement.
- ✓ Mobiliser les connaissances théoriques sous-disciplinaires (psychologie cognitive, psychologie sociale, etc.) pour l'identification de problématiques de recherche et leur opérationnalisation.
- ✓ Utiliser des outils numériques de référence pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information.
- ✓ Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Compétences transversales

- ✓ Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- ✓ Développer un esprit critique vis-à-vis des données statistiques et de leur interprétation.

Planification des activités

Le cours est constitué d'une partie théorique et d'exercices pratiques à faire en cours et en autoformation. Des documents de travail seront disponibles sur la plate-forme pédagogique Moodle en début d'année.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 figurent en Annexe 1.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Informations pratiques

Calculatrice simple. Feuilles ou cahier. L'utilisation de l'ordinateur n'est pas recommandée en ce qui concerne la prise de notes pour ce cours.

Bibliographie

Meyer, T., & Delhomme, P. (2002). *La recherche en psychologie sociale. Projets, méthodes et techniques*. Paris : Armand Colin.

Myers, A., & Hansen, C. H. (2007). *Psychologie expérimentale*. Paris : De Boeck Université.

Vallerand, R. J., & Hess, U. (2000). *Méthodes de recherche en psychologie*. Montréal-Paris : Gaëtan Morin Éditeur.

BLOC B

U. E. 4. – PSYCHOLOGIE CLINIQUE 1 – 3 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Clinique 1

Responsable(s) : Laurie MONDILLON, Frédérique TEISSEDRE

Enseignant(e)s : Laurie MONDILLON, Frédérique TEISSEDRE

Contenu

Cet enseignement propose une introduction à la psychologie clinique et à la psychopathologie. Il est composé de plusieurs parties présentées ci-dessous :

- ✓ Histoire de la psychologie clinique et de la psychopathologie.
- ✓ Le rôle et la fonction du psychologue.
- ✓ Du normal au pathologique.
- ✓ Les grands courants de la psychologie clinique.
- ✓ Les modèles théoriques des thérapies cognitives et comportementales.

Objectifs

Être en mesure de définir et de distinguer les différents courants de la discipline. Acquérir des connaissances sur le fonctionnement normal et pathologique. Connaître les bases des modèles théoriques des thérapies cognitives et comportementales.

Compétences

- ✓ Savoir définir et distinguer les principaux courants de la discipline.
- ✓ Appréhender et définir les spécificités du métier de psychologue clinicien et la démarche qu'il doit mettre en œuvre.
- ✓ Mobiliser les bases théoriques du fonctionnement normal et pathologique.
- ✓ Mobiliser les bases des modèles théoriques des thérapies cognitives et comportementales.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 figurent en Annexe 1.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Bibliographie

Benny, M., et al., (2021). *Santé mentale et psychopathologie : Une approche biopsychosociale*, 2/3ème Édition. Modulo. (Chapitre 1 à 3)

Bouvet, C. (2020). *Introduction aux thérapies comportementales et cognitives,* 2ème Édition. Dunod.

U. E. 5. – PSYCHOLOGIE DU DEVELOPPEMENT 1 – 3 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie du Développement 1

Responsable(s) : Sylvie DROIT-VOLET

Enseignant(e)s : Sylvie DROIT-VOLET, Chargé·e·s de TD

Contenu

- ✓ Introduction à la psychologie du développement.
- ✓ Les méthodes d'étude en psychologie du développement et d'évaluation des capacités cognitives.
- ✓ Le développement précoce et ses perturbations.
- ✓ Le développement sensorimoteur et ses troubles : le cas de la dyspraxie.
- ✓ Attachement et développement des émotions.
- ✓ L'étude du développement de la mémoire à long-terme chez le jeune enfant.

Objectifs

Acquérir des connaissances sur le fonctionnement normal et pathologique de l'enfant afin, dans une perspective clinique, d'être en mesure de repérer des retards et des troubles du fonctionnement moteur, cognitif et affectif du jeune enfant et, dans une perspective d'éducation, d'adapter la pédagogie et le comportement des adultes aux capacités de l'enfant, selon son âge.

Compétences

- ✓ Savoir justifier l'intérêt de prendre en compte les spécificités des capacités de l'enfant à chaque étape de son développement.
- ✓ Mobiliser les méthodes permettant d'évaluer un comportement chez l'enfant en fonction de son âge.
- ✓ Expliquer la notion de plasticité dans le domaine du développement.
- ✓ Caractériser les capacités sensorimotrices des jeunes enfants et leurs changements avec l'âge.
- ✓ Caractériser le fonctionnement affectif des jeunes enfants.
- ✓ Expliquer les mécanismes de l'attachement.
- ✓ Caractériser les capacités de mémoire à long terme et d'apprentissage de l'enfant.
- ✓ Repérer des retards et dysfonctionnements dans le développement des capacités de l'enfant.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 figurent en Annexe 1.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Informations pratiques

Sur la plate-forme pédagogique Moodle seront disponibles :

- ✓ le plan du cours ;
- ✓ les figures importantes présentées en cours ;
- ✓ les documents à lire obligatoirement.

Bibliographie

Une bibliographie sera disponible sur la plate-forme pédagogique Moodle.

MINEURE SANTE (N1-S1)

U. E. 1 : ANATOMIE – 2,5 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 2 : PHYSIOLOGIE – 2,5 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 3 : ELEMENTS APPLICATIFS : IMAGERIE – 1 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 4 : BIOCHIMIE STRUCTURALE – 2 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 5 : DETERMINANTS DE LA SANTE – 1 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. SANTE DECOUVERTE DES METIERS – 1 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 1 de la mineure santé figurent sur le lien suivant :

https://pssse.uca.fr/medias/fichier/mccc-2026-2027-ufr-pssse-las-1-psychologie_1790769225487-pdf

LICENCE ACCES SANTE

PSYCHOLOGIE,

NIVEAU 1,

SEMESTRE 2

(N1-S2)

ORGANISATION DE LA LICENCE ACCES SANTE
PSYCHOLOGIE (N1-S2)

MAJEURE PSYCHOLOGIE	**20 ECTS**	
Bloc D		
U. E. 8. – PSYCHOLOGIE SOCIALE 2	**3 ECTS**	
❑ E C. 1 – Psychologie sociale 2		20 h CM
U. E. 9. – PSYCHOLOGIE COGNITIVE 2	**5 ECTS**	18 h CM
❑ E C. 1 – Psychologie cognitive 2		12 h TD
U. E. 10. – METHODES 2	**6 ECTS**	
❑ E C. 1 – Méthodologie scientifique 2		18 h TD
❑ E C. 2 – Statistiques 2		8 h CM 14 h TD
Bloc E		
U. E. 11. – PSYCHOLOGIE CLINIQUE 2	**3 ECTS**	
❑ E C. 1 – Psychopathologie, clinique, santé 2		18 h CM 4 h TD
U. E. 12. – LANGUE VIVANTE 1	**3 ECTS**	
❑ E C. 1 – Anglais 1		20 h TD
MINEURE SANTE (VOIR UFR DE MEDECINE ET DES PROFESSIONS PARAMEDICALES)	**10 ECTS**	
U. E. 6 : BIOLOGIE MOLECULAIRE ET GENOME	**2 ECTS**	
U. E. 7 : LE MEDICAMENT – DE LA CONCEPTION A LA DISPENSATION DU MEDICAMENT	**2 ECTS**	
U. E. 8 : DOULEUR : DE LA PHYSIOLOGIE A LA PRISE EN CHARGE	**2 ECTS**	
U. E. 9 : OUTILS METHODOLOGIQUES DE LA SANTE	**2 ECTS**	
U. E. 10 : PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX	**1 ECTS**	
U. E. PREPARATION DU SECOND GROUPE D'EPREUVES	**1 ECTS**	

U. E. : Unité d'Enseignement
E. C. : Élément Constitutif
ECTS : Crédits
CM : Cours Magistraux
TD : Travaux Dirigés
AF : Auto Formation
ST : Stages

MAJEURE PSYCHOLOGIE (N1-S2)

BLOC D

U. E. 8. – PSYCHOLOGIE SOCIALE 2 – 3 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Sociale 2

Responsable(s) : Alice NORMAND

Enseignant(e)s : Alice NORMAND, Chargé·e·s de TD

Contenu

Cet enseignement aborde les travaux classiques de la psychologie sociale sur les phénomènes psychologiques liés au pouvoir et au leadership, ainsi que les déterminants de l'obéissance, la rébellion et les actions collectives. Des concepts centraux dans la discipline, tels que la privation relative et la déshumanisation seront également détaillés.

Objectifs

Comprendre l'apport de la psychologie sociale dans l'étude des comportements individuels impliqués dans les phénomènes de leadership, de pouvoir, de conformisme, de soumission à l'autorité et de rébellion.

Compétences

- ✓ Savoir analyser et argumenter théoriquement et empiriquement les dynamiques sociales et contextuelles qui sous-tendent l'émission de comportements de coopération, d'obéissance et de rébellion.
- ✓ Maîtriser les travaux fondateurs issus de la psychologie sociale sur les thématiques abordées en cours.
- ✓ Exercer son esprit critique en analysant les travaux scientifiques de la psychologie sociale sous un angle historique et épistémologique.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

U. E. 9. – PSYCHOLOGIE COGNITIVE 2 – 5 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Cognitive 2

Responsable(s) : Cédric BOUQUET

Enseignant(e)s : Cédric BOUQUET, Chargé·e·s de TD

Contenu

Après une brève introduction replaçant l'étude de l'apprentissage dans une perspective historique le cours aborde notamment l'apprentissage par expérience directe et l'apprentissage social.

Objectifs

Comprendre les différentes formes d'apprentissage à travers des travaux expérimentaux et des mises en application dans des comportements normaux ou des troubles.

Compétences

Savoir identifier et comprendre les concepts-clés liés à la notion d'apprentissage ; se familiariser avec les principales théories liées aux apprentissages ; comprendre les protocoles permettant d'évaluer les diverses formes d'apprentissage et interpréter les résultats obtenus ; savoir distinguer les différentes formes d'apprentissage et expliquer des comportements sur cette base.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Informations pratiques

Pour toute demande d'informations pratiques, veuillez contacter le responsable à son adresse e-mail (cedric.bouquet@uca.fr).

Bibliographie

Godefroid, J. (2008). *Psychologie : Science humaine et science cognitive*. Bruxelles : De Boeck.

Lieury, A. (2011). *Manuel visuel de psychologie cognitive*. Paris : Dunod.

U. E. 10. – METHODES 2 – 6 ECTS

Cette U. E. est constituée de deux Éléments Constitutifs (E. C.).

- ❑ Méthodologie scientifique 2 (pondération 0,5)
- ❑ Statistiques 2 (pondération 0,5)

E. C. 1 – Méthodologie scientifique 2

Responsable(s) : Magali GINET, Armelle NUGIER

Enseignant(e)s : Magali GINET, Armelle NUGIER, Chargé·e·s de TD

Contenu

- ✓ L'intérêt d'une démarche scientifique en psychologie (et l'intérêt de l'enseignement de la méthodologie scientifique).
- ✓ La déontologie de la recherche en psychologie.
- ✓ Plans expérimentaux, variables indépendantes et variables dépendantes.
- ✓ Exemplification de la démarche expérimentale en psychologie à travers des mises en situation.

Objectifs

- ✓ Connaître les principales étapes de la démarche scientifique.
- ✓ Faire la différence entre science et pseudoscience.
- ✓ Savoir faire la différence entre le raisonnement déductif et inductif.
- ✓ Savoir restituer les éléments fondamentaux de l'éthique de la recherche.
- ✓ Repérer un plan expérimental dans les études scientifiques.
- ✓ Connaître les relations possibles entre deux variables.

Compétences

- ✓ Respecter les principes de l'éthique de la recherche.
- ✓ Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement.
- ✓ Mobiliser les connaissances théoriques sous-disciplinaires (psychologie cognitive, psychologie sociale, etc.) pour l'identification de problématiques de recherche et leur opérationnalisation.
- ✓ Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- ✓ Développer un esprit critique vis-à-vis des données statistiques et de leur interprétation.
- ✓ Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- ✓ Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Planification des activités

Le cours est constitué d'une partie théorique et d'exercices pratiques à faire en cours et en autoformation. Des documents de travail seront disponibles sur la plate-forme pédagogique Moodle en début de semestre.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Informations pratiques

Calculatrice simple. Feuilles ou cahier. L'utilisation de l'ordinateur n'est pas recommandée en ce qui concerne la prise de notes pour ce cours.

Bibliographie

Meyer, T., & Delhomme, P. (2002). *La recherche en psychologie sociale. Projets, méthodes et techniques.* Paris : Armand Colin.

Myers, A., & Hansen, C. H. (2007). *Psychologie expérimentale*. Paris : De Boeck Université.

Vallerand, R. J., & Hess, U. (2000). *Méthodes de recherche en psychologie*. Montréal-Paris : Gaëtan Morin Éditeur.

E. C. 2 – Statistiques 2

Responsable(s) : Ladislav MOTAK

Enseignant(e)s : Ladislav MOTAK, Chargé·e·s de TD

Contenu

- ✓ Principes de base pour l'étude simultanée de deux variables, indépendance, corrélation et régression.
- ✓ Application avec un tableur et introduction à un logiciel spécialisé d'analyses statistiques.

Objectifs

- ✓ Connaître les principales étapes de la démarche scientifique.
- ✓ Faire la différence entre science et pseudoscience.
- ✓ Savoir faire la différence entre le raisonnement déductif et inductif.
- ✓ Savoir restituer les éléments fondamentaux de l'éthique de la recherche.
- ✓ Repérer un plan expérimental dans les études scientifiques.
- ✓ Connaître les relations possibles entre deux variables.
- ✓ Connaître et savoir appliquer les outils informatiques pour l'étude des statistiques.

Compétences

- ✓ Respecter les principes de l'éthique de la recherche, la déontologie professionnelle des psychologues et de la législation qui concerne spécifiquement les psychologues.
- ✓ Mobiliser les bases méthodologiques et statistiques pour l'analyse du comportement.
- ✓ Mobiliser les connaissances théoriques sous-disciplinaires (psychologie cognitive, psychologie sociale, etc.) pour l'identification de problématiques de recherche et leur opérationnalisation.
- ✓ Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- ✓ Développer un esprit critique vis-à-vis des données statistiques et de leur interprétation.
- ✓ Utiliser des outils numériques de référence pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information.
- ✓ Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- ✓ Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.

Planification des activités

Une partie des cours aura lieu en salle informatique pour l'utilisation d'un tableur et d'un logiciel d'analyses statistiques.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Informations pratiques

Des informations pratiques vous seront communiquées soit par courriels soit directement sur l'espace de cours dédié à cette matière sur la plate-forme pédagogique Moodle.

BLOC E

U. E. 11. – PSYCHOLOGIE CLINIQUE 2 – 3 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Psychologie Clinique 2

Matière : Le Diagnostic en Psychopathologie

Responsable(s) : Laurie MONDILLON

Enseignant(e)s : Laurie MONDILLON, Célia ARSAC, Jessica GUILHE

Contenu

Ce cours propose de définir comment se déroule un diagnostic psychologique dans le domaine de la psychopathologie (critères, comorbidités, diagnostic différentiel) et de décrire les différences majeures entre le diagnostic psychologique et le diagnostic médical, d'un point de vue juridique et pratique. Il s'agit ensuite de présenter en détail les grandes catégories de troubles mentaux (définition, critères internationaux issus du DSM-5) et de les illustrer (vidéos, etc.), afin de les découvrir et de pouvoir répondre à des exercices de type "cas pratiques" ou "vignettes cliniques".

Objectifs

- ✓ Connaître les manuels diagnostiques internationaux.
- ✓ Maîtriser la définition et les critères diagnostiques des grandes catégories de troubles mentaux et les distinguer les unes des autres (cas pratiques).

Compétences

- ✓ Connaître les différents troubles mentaux et les distinguer les uns des autres.
- ✓ Être capable d'effectuer des cas pratiques.
- ✓ Connaître les principales comorbidités associées à chacun des troubles.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Des précisions sur la nature des examens seront communiquées en cours par le/les enseignant·e·s.

Bibliographie

Facultatif : American Psychiatric Association. (2015). DSM-5 : *Manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux* (5e édition). Issy-les-Moulineaux : Elsevier Masson.

Benny, M., et al., (2021). *Santé mentale et psychopathologie : Une approche biopsychosociale*, 2/3ème Édition. Modulo. (à partir du chapitre 4)

.

U. E. 12. – LANGUE VIVANTE 1 – 3 ECTS

Cette U. E. est constituée d'un seul Élément Constitutif (E. C.) (pondération 1).

E. C. 1 – Anglais

Responsable(s) : Jean-Pierre BONNETIER

Enseignant(e)s pour les ASSIDUS : Jean-Pierre BONNETIER , Audrey DISSARD, Franck DUMERGUE, Katherine GOODWIN, John BAKER

Contenu

L'étudiant·e sera amené·e à développer sa connaissance du monde anglophone au regard des actualités présentées dans les médias anglophones et à parfaire son esprit critique en décryptant les tendances politiques de ces derniers. Le choix des actualités étudiées en cours sera articulé autour des thématiques suivantes : initiation au repérage des "fake news" avec décryptage, nouvelles technologies et IA, expériences internationales (étudier / travailler à l'étranger, mobilité étudiante), tendance santé, Musique et Arts.

Objectifs

Être capable de s'exprimer sur l'actualité du monde anglophone tout en apportant un regard personnel et critique.

Compétences

- ✓ Toutes les compétences linguistiques.
- ✓ Améliorer ses connaissances du monde anglophone.

Planification des activités

Chaque étudiant·e passera un test de niveau en ligne vers le début du mois de novembre, afin de permettre la constitution des groupes de niveaux. Il y a ensuite un cours de 2 heures par semaine sur 10 semaines en semestre 2. Les évaluations auront lieu en cours.

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

1ère session :
Un examen écrit d'une heure et un examen oral de 5 minutes, qui portent sur le contenu des cours. L'assiduité et la participation active en cours sont prises en compte lors de l'attribution de la note. Une partie de chaque note est basée sur la qualité de la langue anglaise, et une autre partie sur la qualité, autre que linguistique, des productions de l'étudiant·e. Ainsi, même ceux/celles ayant un bon niveau auront à s'appliquer afin de rendre des productions de bonne qualité. Ceux/celles qui ont des difficultés en anglais pourront en partie compenser cette limitation en mobilisant au maximum leurs connaissances linguistiques et en produisant des projets de très bonne qualité.

2ème chance : mêmes types d'épreuves. Pour les ASSIDUS, les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 3

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 figurent en Annexe 2.

Bibliographie

- ✓ Bastounis, M. (2003), *Psychology in Englis*h, Paris: Frangi, A.
- ✓ Masse L., (2011). *Anglais pour psychologues*. Paris : Dunod.
- ✓ Short, J. (2016), *English for Psychology: Course Book*. Reading: Garnet Education.

L’enseignant pourra conseiller davantage de ressources adaptées au niveau de chaque étudiant·e. Les étudiant·e·s sont incité e·s à lire et écouter un maximum de documents en anglais liés à la psychologie ainsi qu’à leurs centres d'intérêt. Toutes les ressources données ci-dessous sont entièrement gratuites. S'il vous manque les bases de l'anglais vous pouvez les apprendre ou réapprendre avec le site web et application Duolingo. Pour réviser la grammaire ou du vocabulaire généraliste les sites web BBC Learning English, British Council Learning English, et VOA Learning English présentent des ressources de très bonne qualité.
Il existe de nombreuses ressources en ligne que vous pouvez utiliser pour vous familiariser avec l’anglais pour la psychologie. Le site web “ted.com” propose un nombre important de conférences liées à la psychologie. Les pages internet du “The British Psychological Society Research Digest” et “The American Psychological Association” (APA) publient des articles sur divers sujets liés à la psychologie. Nous recommandons également les podcasts suivants : The Psychology Podcast, The Psych Files et Hidden Brain.

MINEURE SANTE (N1-S2)

U. E. 6 : BIOLOGIE MOLECULAIRE ET GENOME – 2 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 7 : LE MEDICAMENT – DE LA CONCEPTION A LA DISPENSATION DU MEDICAMENT – 2 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 8 : DOULEUR : DE LA PHYSIOLOGIE A LA PRISE EN CHARGE – 2 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 9 : OUTILS METHODOLOGIQUES DE LA SANTE – 2 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. 10 : PREVENTION DES RISQUES INFECTIEUX – 1 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

U. E. PREPARATION DU SECOND GROUPE D'EPREUVES – 1 ECTS

Se renseigner auprès de l'UFR de Médecine et des Professions Paramédicales

Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)

Les MCCC pour la session 1 et la 2ème chance du semestre 2 de la mineure santé figurent sur le lien suivant :

https://pssse.uca.fr/medias/fichier/mccc-2026-2027-ufr-pssse-las-1-psychologie_1790769225487-pdf

ANNEXES

Annexe 1. Modalites de Controle des Connaissances et des Competences (MCCC), Niveau 1, Semestre 1

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
1	A	**UE1 : Psychologie sociale 1**	6													
		EC 1 : Psychologie sociale 1		1	EvC1	50%	1	E	15mn				1	E	30mn	
					EvC2	50%	1	E	15mn							
		UE2 : Psychologie cognitive 1	6													
		EC 1 : Psychologie cognitive 1		1	EvC1	35%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	35%	1	E	30mn							
					EvC3	30%	1	M								
		UE3 : Méthodes 1	2													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	45mn							
	B	**UE4 : Psychologie clinique 1**	3													
		EC 1 : Psychologie clinique 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	30mn							
		UE5: Psychologie du développement 1	3													
		EC1:Psychologie du développement 1		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	30mn	
					EvC2	50%	1	E	30mn							

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.
Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N1 - Module développement durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - LAS PSYCHOLOGIE					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	**1, 2, 3**	**14**	**X**		
B	**4, 5**	**6**	**X**		
D	**8, 9, 10**	**14**	**X**		
E	**11, 12**	**6**	**X**		

Annexe 2. MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES (MCCC), NIVEAU 1, SEMESTRE 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 40 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences											
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2nde chance			
					Type de contrôle	% EvC-Evt	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	
2	D	**UE8 : Psychologie sociale 2**	3													
		EC 1 : Psychologie sociale 2		1	EvC1	50%	1	E	15mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	15mn							
		UE9 : Psychologie cognitive 2	5													
		EC 1 : Psychologie cognitive 2		1	EvC1	40%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	60%	1	E	45mn							
		UE10 : Méthodes 2	6													
		EC 1 : Méthodologie scientifique 2		0,5	EvC1	50%	1	E	45mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	45mn							
		EC 2 : Statistiques 2		0,5	EvC1	50%	1	E	1h00				1	A	1h00	
					EvC2	50%	1	A	1h00							
	E	**UE11 : Psychologie clinique 2**	3													
		EC 1 : Psychologie clinique 2		1	EvC1	50%	1	E	30mn				1	E	45mn	
					EvC2	50%	1	E	30mn							
		UE12: Langue vivante 1	3													
		EC 1 : Anglais 1		cf. MCCC du SCLV												
			20													

La validation du Module Responsabilité Sociétale et Environnementale est obligatoire pour l'obtention du diplôme de Licence. Il est intégré aux maquettes de la première année de Licence.
Cependant, concernant les Licences accès santé 1ère année dans lesquelles le module n'a pas pu être intégré dans la maquette, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur cycle de Licence afin qu'ils valident le Module à leur convenance.

Rappel des modalités de validation du module : test de positionnement validé par l'obtention d'un pourcentage de réussite défini (80% des réponses obtenues).

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES :

N1 - Module développement durable : les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe.

N1 S2 - UE9 EC1 : nature de l'épreuve "A" EvC-expés : participation expériences (5h) ou évaluation sur un article scientifique en anglais (examen sur table)

N1 S2 - UE10 EC2 : nature des épreuves "A" : production docs numériques, épreuve individuelle.

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 1 - LAS PSYCHOLOGIE					
Intitulé des blocs de compensation	**Numéros des UE composant les blocs**	**Crédits attribués aux blocs**	**Bloc compensable**	**Bloc non compensable**	**Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)**
A	1, 2, 3	14	X		
B	4, 5	6	X		
D	8, 9, 10	14	X		
E	11, 12	6	X		